



MAIRIE  
LES ARCS  
SUR ARGENS

### COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

**Conformément à la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 et la circulaire ministérielle du 4 février 2021 la commission de contrôle des listes électorales extraite du répertoire électoral unique se réunira publiquement :**

**Le mardi 9 décembre 2025 à 18h**

**A l'Hôtel de Ville – Salle du conseil municipal**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2025, pris en application des articles L.19 et R.7 à R.11 du code électoral, la commission de contrôle est composée de la manière suivante :

Titulaires : Mme Nathalie CHALOPIN, Mme Sophie BONNAUD, M. Philippe COTTE, M. Nicolas DATCHY, Mme Nadia ZEGRE

Suppléants : M. Floris GRANDVARLET, M. Léo DOMERGUE, Mme Fabienne LEQUENNE, M. Christophe CHAVERNAS, M. Damien LOMBARD

Le répertoire électoral unique a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Il permet la mise à jour en continu des listes électorales à l'initiative, soit des communes qui procèdent aux inscriptions et radiations des électeurs, soit de l'INSEE sur la base des informations transmises par différentes administrations. Le système de gestion du répertoire électoral unique permet l'arrêt et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée. Le répertoire électoral unique est institué par la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 qui confie la gestion à l'INSEE. (Source INSEE)